

A l'heure actuelle, 21,100 Japonais habitent au Canada; un peu moins de la moitié sont en Colombie-Britannique et le reste est divisé à peu près également entre les provinces des Prairies et l'Est.

Sauf quelques rares exceptions, tous les Japonais aptes au travail occupent des emplois où ils jouissent des salaires courants qui leur permettent de subvenir à leurs besoins.

Nous espérons que le déplacement sera sensiblement accéléré par le désir de collaboration de plus en plus évident des Japonais et par le fait que le public comprend de mieux en mieux l'à-propos du programme de dispersion adopté par le Gouvernement.

Nous nous efforçons d'en placer le plus grand nombre possible dans de petits centres et des régions rurales où ils contribueront à augmenter la production de denrées agricoles et forestières dont nous avons un besoin urgent et où la rareté de logements n'est pas aussi prononcée.

En résumé, nos projets pour cette année sont les suivants:

1) renvoyer au Japon, le plus tôt possible, tous ceux qui veulent y rentrer;

2) disperser et rétablir par tout le Canada, en 1946, ceux qui ont démontré le ferme désir d'y demeurer, en leur accordant toute l'aide possible, y compris le relâchement progressif des restrictions du temps de guerre;

3) retarder l'expulsion jusqu'au moment où le Conseil privé aura rendu sa décision relativement à l'appel qui lui est soumis; alors, le Gouvernement remettra à l'étude son programme à ce sujet.

L'application de la loi des rentes sur l'Etat ressort au ministère du Travail. Au 31 mars 1946, le total des contrats en cours se chiffrait par 151,000, dont 450 contrats collectifs.

Le total des primes versées depuis la mise en vigueur de la loi en 1908 atteint \$318,781,000. Au cours de l'année financière écoulée, on a inscrit 25,500 nouveaux contrats, dont les recettes, ajoutées à celles des contrats conclus auparavant, s'établissent à \$46,900,000.

Le Canada, comptant parmi les huit principaux Etats industriels occupe un siège permanent au conseil d'administration du B.I.T. La dernière réunion de cet organisme à Montréal remonte à mai dernier.

On a avisé aux moyens de nommer des comités internationaux permanents à l'égard de

sept industries de premier plan, pour permettre au B.I.T. d'étudier plus attentivement les problèmes de ces dernières. Les conférences générales tenues chaque année paraissent insuffisantes à cette fin.

Chacun de ces comités compte deux représentants du Gouvernement, deux délégués des patrons et deux porte-parole des ouvriers, pour chacun des pays où fonctionne l'une de ces industries.

En décembre dernier, le Canada a pris part aux séances tenues à Londres par deux de ces comités industriels, celui des charbonnages et celui du transport intérieur. En avril et en mai, nous avons assisté aux réunions des comités de la production sidérurgique et de la transformation des métaux, tenues à Cleveland et à Toledo (Ohio).

Nous enverrons des délégués aux trois autres comités. Les deux premiers, celui des textiles et celui des travaux publics, de la construction et du génie civil, se réuniront à Bruxelles en octobre et novembre prochains. Le comité de la raffinerie et de la production du pétrole s'assemblera probablement au Pérou au début de l'an prochain.

Le Canada a participé à une réunion tenue à Copenhague en novembre dernier, au sujet des techniques maritimes, visant à poser les bases de la 28e session de la Conférence internationale du travail réunie à Seattle du 6 au 29 juin en vue d'établir, sur le plan international, le minimum des qualités requises pour l'embauchage des marins.

Nous avons nommé une délégation tripartite à la troisième conférence du travail des Etats américains associés au B.I.T. qui a eu lieu à Mexico en avril dernier.

En septembre prochain, la 29e session de la Conférence internationale du travail se tiendra au Canada. Ce sera la première fois qu'une telle conférence aura lieu au pays.

Je consigne au compte rendu les données statistiques suivantes:

- (1) Cas soumis aux conseils national et régionaux du travail en temps de guerre.
- (2) Décisions rendues par les conseils national et régionaux du travail en temps de guerre.
- (3) Tendances des salaires.